

2.2.2

SCHÉMAS DIRECTEURS PÊCHE HAUTURIÈRE 2024



ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023



Avec une superficie de près de 4,8 millions de km², la zone économique autour de la Polynésie française est la deuxième plus importante de l'océan Pacifique après celle de l'Australie. Si cette immensité peut être un handicap en termes de transport et d'aménagement, c'est un atout en termes de ressources et de pêche.

L'objectif général du schéma directeur est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays, tandis que le gouvernement s'est fixé un objectif de triplement de la capacité de pêche à 10 ans afin d'encourager la création de 1000 emplois nouveaux sur la période ainsi que l'arrivée de devises extérieures grâce à l'exportation d'une partie de la pêche.

La filière locale, née il y a 25 ans, a connu plusieurs phases de développement. En 2018, elle s'est dotée pour la première fois d'une politique sectorielle adoptée à l'APF (délibération n°2018-6 du 13 mars 2018).

Son plan d'action, fixé pour 5 ans, soit sur la période 2018-2022, est arrivé à terme et fait actuellement l'objet d'une évaluation et d'une révision. Cette politique prévoyait un doublement de la production sur 10 ans, avec une croissance programmée de la flotte et des débarquements nécessitant de fait de repenser les aménagements et le fonctionnement du port de pêche ainsi que l'encadrement réglementaire et financier de la filière.

La valorisation durable des ressources propres fait partie des grandes orientations stratégiques du Pays. Le développement de la pêche hauturière, la pêche au large, est identifié comme un enjeu important pour la création durable de richesse

et d'emplois et la sécurité alimentaire de la population d'autant que si elle est peu exploitée dans la zone économique de la Polynésie française, la pression croissante dans le reste de l'océan Pacifique est forte. Le potentiel de développement est bien réel mais doit être précautionneusement proportionné afin de rester dans une exploitation durable tant écologiquement, qu'économiquement et socialement.

L'optimisation de la chaîne de valeur autour de la production avec notamment la reconnaissance des droits sociaux et de prévoyance des marins pêcheurs sont des enjeux stratégiques pour l'attractivité des métiers de la filière. Ce développement devra respecter les conditions de durabilité environnementale, économique et sociale.

La politique sectorielle précise les objectifs spécifiques, les axes du programme d'actions, le calendrier de mise en œuvre, les approches financières et les indicateurs de résultats.

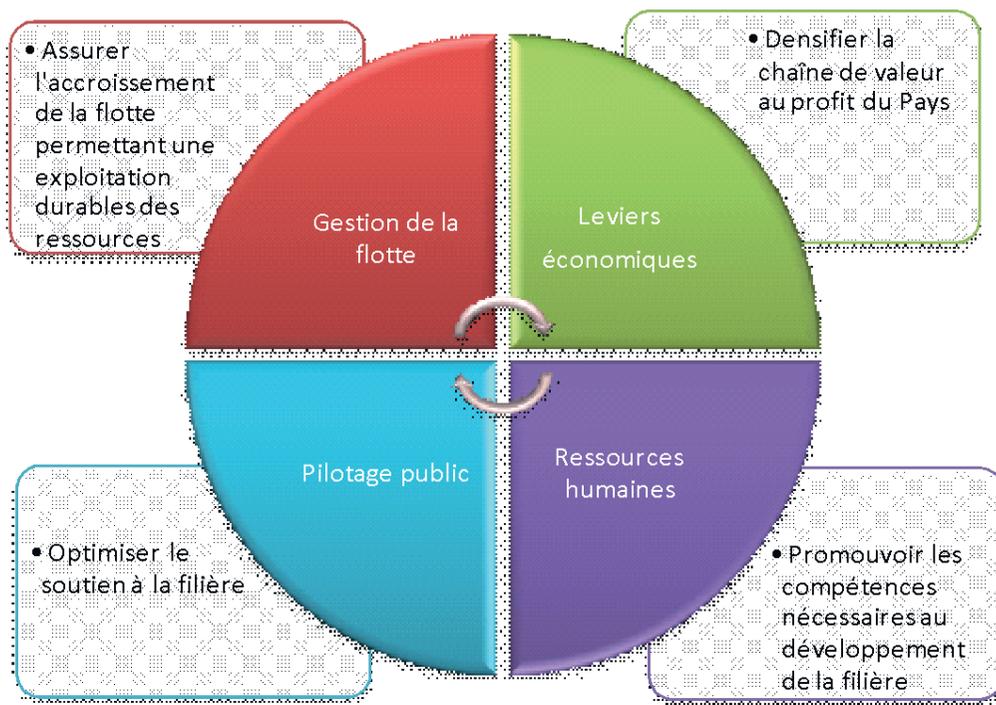


<p>Objectifs spécifique 1</p> <p>Assurer le développement d'une flotte hauturière de pêche palangrière permettant une exploitation durable des ressources de la ZEE et de ses zones adjacentes</p>	<p>Action 1.1 Adopter des mesures de gestion de nature à préserver les niveaux de rendement des navires palangriers et à assurer la conformité avec les règles internationales de gestion et de conservation</p> <p>Action 1.2 Accroître l'efficacité de l'outil de production par l'entrée en flotte progressive de navires adaptés</p> <p>Action 1.3 : Appuyer les stratégies permettant d'exploiter les zones distantes de la ZEE et ses zones adjacentes</p> <p>Action 1.4 : Améliorer la cohabitation entre le segment de la pêche palangrière et les autres segments de flotte polynésiens</p> <p>Action 1.5 : Consolider la collecte de données sur la pêche et améliorer les connaissances scientifiques via une expertise partagée</p>
<p>Objectif spécifique 2</p> <p>Densifier la chaîne de valeur au profit du Pays</p>	<p>Activité 2.1 : Maintenir et développer la construction navale locale</p> <p>Activité 2.2 : Améliorer les conditions de services aux navires</p> <p>Activité 2.3 : Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire du port de pêche</p> <p>Activité 2.4 : Accroître l'attractivité et la visibilité des produits de la pêche polynésiens sur les marchés</p> <p>Activité 2.5 : Valoriser les coproduits et sous-produits issus de l'activité de mareyage</p> <p>Activité 2.6 : Développer une offre de services aux flottes de pêche étrangères</p>



<p>Objectif spécifique 3</p> <p>Promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière</p>	<p>Activité 3.1 : Promouvoir la formation et l'emploi maritime pour répondre aux besoins actuels et futurs</p> <p>Activité 3.2: Définir un cadre d'exemption pour l'embarquement de marins étrangers</p> <p>Activité 3.3: Mettre en place un outil de gestion performant des marins et des carrières</p> <p>Activité 3.4 : Assurer la capacité du Pays à exporter des produits répondant aux exigences sanitaires</p>
<p>Objectif transversal</p> <p>Optimiser le soutien et au besoin le réorienter à la filière</p>	<p>Activité 4.1: Evaluer le système des aides directes à la filière mis en place par le Pays</p> <p>Activité 4.2: Mettre en œuvre un suivi économique de la filière</p>

Quatre objectifs spécifiques ont été identifiés pour atteindre cet objectif global, déclinés en 14 programmes d'actions



Le plan d'action comporte 28 actions à vocation pluriannuelle pour la plupart..

BILAN DU SCHÉMA DIRECTEUR

La flotte thonière comptait 61 navires actifs en 2018 à l'adoption de la politique sectorielle. En 2023, elle compte désormais 80 navires, soit une augmentation de 31% en 5 ans.

2 appels à manifestation d'intérêt et appel à ouverture de licence de pêche ont été lancés, en 2020 et 2022, permettant la structuration accrue des procédures d'octroi des licences.

Si le nombre d'unités s'est accru, le nombre moyen de jours de mers est resté stable, de l'ordre de 200 jours de mer, et la zone d'exploitation s'est contractée globalement de 10 % en 5 ans. En appui sur une production en hausse de 43 % (de l'ordre de 7500 t en 2022, contre 5300 t en 2017), la valeur des exportations a fortement augmenté, de l'ordre de 64 %, sur la période 2018-2022.

La DRM est le service administratif référent pour le secteur hauturier et ses professionnels, de nombreuses actions dépendent d'autres services, voire d'autres ministères, au moins 9 services administratifs polynésiens (DEQ, DPAM, DIREN, DBS, DGAE, TRAV, SEFI, ISPF, SIPF), des établissements publics ou SEM (S3P, CMMPF, PAP, CCISM, FPG, CPS) et plusieurs entités de l'État concernés par la mise en œuvre de la feuille de route hauturière. L'implication de chacun et la coordination sont donc cruciales pour atteindre les objectifs ambitieux fixés

ÉTAT D'AVANCEMENT 2023

Objectif spécifique 1 : Assurer le développement d'une flotte hauturière de pêche palangrière permettant une exploitation durable des ressources de la ZEE et de ses zones adjacentes

Dans le cadre de cet objectif spécifique, la Polynésie française a participé à 2 commissions thonières : l'IATTC 101 à Victoria (Canada) et la 20e plénière de la WCPFC aux îles Cook. Outre ces réunions plénières, elle a participé à de nombreuses réunions subsidiaires de ces commissions.

La pêcherie palangrière est en cours de recertification Marine Stewardship Council (MSC) sur le thon blanc, le thon à nageoires jaunes et l'espadon, qui permet de reconnaître ainsi sa bonne gestion, avec un impact sur l'environnement minimisé et des stocks de poisson en bonne santé (action 1.1). Le portage du dossier de renouvellement de notre certification MSC.

La mise en place d'un zonage côtier, dans l'objectif de réduire les conflits d'usage, n'a pas encore abouti du fait d'un désaccord entre les armateurs des thoniers basés à Papeete et les représentants des pêcheurs côtiers (action 1.4).

D'autre part, le nouveau plan de gestion de l'aire marine gérée a été adopté en 2023, suite à l'échéance du premier plan d'action de 2020. La DRM a largement participé à ce travail interministériel et interservices, ayant associé l'État et le Pays, animé par l'OFB.

Dans le cadre du déploiement des bonnes pratiques de pêche, dont certaines ont été rendues obligatoires par la réglementation de la LP 2022-09, la diffusion de supports de vulgarisation auprès des équipages et observateurs a été réalisée et des séances de formation dispensées. Les systèmes de suivi des pêches par E-monitoring (caméras installées sur les navires de pêche) a été, en partenariat avec l'ONG The Nature Conservancy (TNC) s'est achevé. Ce programme a permis d'équiper 4 palangriers hauturiers volontaires.

Objectif spécifique 2 : Densifier la chaîne de valeur au profit du Pays

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les sous-produits de la pêche hauturière issus des activités de mareyage du port de pêche de Papeete ont commencé à être valorisés en 2022 avec une société privée qui les transforme à des fins agricoles (activité 2.5).

Le transfert de l'affectation des terrains et infrastructures du port de pêche et leur gestion a été réalisé par le gouvernement vers le Port Autonome de Papeete en 2023.

Plusieurs travaux d'amélioration ou de remise aux normes des équipements du port de pêche, notamment des tours à glace ont par ailleurs été nécessaires afin de maintenir l'outil fonctionnel.

Objectif spécifique 3 : Promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière

Dans le cadre de cet objectif spécifique, la DPAM a développé un logiciel permettant de suivre et gérer la carrière des marins embarqués à la pêche (activité 3.3). Ce logiciel du nom de 'ihitai permet le suivi de leur carrière, leurs expériences, leurs fonctions à bord et les temps d'embarquement, pour un meilleur suivi et une meilleure anticipation des besoins en formation.

Concernant le statut du marin-pêcheur, les concertations institutionnelles et professionnelles sur la réforme ont été quasiment achevées en 2023 et dans l'attente de finalisation des textes en 2024, il a été procédé à la prorogation à nouveau d'un an des dispositions transitoires actuelles.

Objectif transversal : Optimiser le soutien à la filière

Dans le cadre de cet objectif spécifique, la DRM a globalement reconduit les aides à la filière et a poursuivi son analyse dans une perspective de réforme, dans le cadre de la révision du statut du marin-pêcheur et de l'évaluation de la politique sectorielle.